

COMMUNIQUE FINAL DE LA 37^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

SESSION EN PRESENTIEL

DU 2 AU 6 DECEMBRE 2024

1. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) a tenu sa 37^{eme} Session extraordinaire (Session) à Dakar, au Sénégal, **du 2 au 6 Décembre 2024.**
2. La Session extraordinaire a été présidée par l'Honorable Commissaire **Rémy Ngoy Lumbu**, Président de la Commission, assisté de l'Honorable Commissaire **Janet Ramatoulie Sallah-Njie**, Vice-Présidente.
3. Les membres suivants de la Commission ont participé à la session :
 - i. L'Honorable **Commissaire Rémy Ngoy Lumbu**, Président ;
 - ii. L'Honorable **Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie**, Vice-Présidente ;
 - iii. L'Honorable **Commissaire Hatem Essaiem** ;
 - iv. L'Honorable **Commissaire Maria Teresa Manuela** ;
 - v. L'Honorable **Commissaire Mudford Zachariah Mwandenga** ;
 - vi. Honorable **Commissaire Marie Louise Abomo** ;
 - vii. L'Honorable **Commissaire Idrissa Sow** ;
 - viii. Honorable **Commissaire Litha Musyimi Ogana** ; et
 - ix. L'Honorable **Commissaire Selma Sassi-Safer**.
4. L'Honorable **Commissaire Solomon Ayele Dersso** et l'Honorable **Commissaire Geereesha Topsy-Soono** étaient absents et se sont excusés.
5. La session extraordinaire a traité à la fois de questions techniques et de questions organisationnelles et de politiques.
6. En ce qui concerne les questions techniques, la Commission a examiné et adopté :
 - a. **Deux (2)** Communications sur la recevabilité ;
 - b. **Une (1)** Communication sur l'examen de la non admission ; et.
 - c. **Une (1)** communication sur l'admission nécessitant des mesures provisoires.

7. La Commission a également délibéré sur :
 - a. La mission d'enquête proposée au Soudan ;
 - b. L'état actuel des réformes institutionnelles de l'Union africaine et l'implication de la Commission dans ce processus de transformation;
 - c. Le renforcement de la complémentarité entre la Commission et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que la retraite conjointe proposée entre les deux institutions ;
 - d. Le Règlement du personnel de l'UA récemment adopté et ses implications pour le personnel et les élus ; et
 - e. L'intégration proposée de l'Institut panafricain des droits de l'homme dans la Commission ou l'Université panafricaine.

8. En outre, la Commission a évalué :
 - a. Les recommandations du premier Forum conjoint des mécanismes spéciaux et les stratégies élaborées pour les futurs forums ;
 - b. Le premier Forum ides États parties à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui s'est tenu en prélude de la 81^{ème} session ordinaire de la Commission, et a défini la voie à suivre ; et
 - c. Le déroulement de la 81^{ème} session ordinaire de la Commission et les stratégies élaborées pour les sessions à venir.

9. En ce qui concerne les questions organisationnelles et politiques, la Commission a examiné les procédures opérationnelles standard pour des méthodes de travail efficaces pour la coordination des activités intersessions des commissaires au sein de la CADHP.

10. La Commission a également délibéré, élaboré des stratégies et entrepris des activités sur :
 - a. Ses méthodes de travail et les meilleures pratiques internationales en matière de travail et de leadership dans le domaine des droits de l'homme ; et
 - b. Amélioration du leadership collectif, la constitution d'équipes et la coordination interne pour une exécution plus efficace de son mandat ;

11. La Commission a également :
 - a. Délibéré et nommé les représentants des commissaires au sein du comité de rédaction de l'Annuaire africain des droits de l'homme (AHRY) ;
 - b. Délibéré sur les Experts Indépendants proposés pour le Conseil d'Administration d'AHRY ; et
 - c. Réfléchi sur la proposition de conférence sur les réparations et sur le thème de l'AHRY en 2025.

12. La Commission tiendra sa 82^{ème} session privée en virtuel du **25 février au 11 mars 2025.**

Fait le 6 Décembre 2024, à Dakar, Sénégal

